Henri Gaillard, militant de l’égalité pour les sourds

par Yann Cantin

Militant de l’égalité pour les sourds, grand journaliste, Henri Gaillard (1866-1939) a défendu la langue des signes en un temps où la surdité était assimilée à une sorte d’incapacité intellectuelle.

 « C’est qu’il était un Parisien qui était né avec au cœur la devise de la capitale « *Fluctuat nec mergitur*» … Physiquement, il est au milieu de nous un lilliput ; mais un lilliput dont le cerveau plane bien au-dessus des nuages, et qui, tel un phare grandiose, rayonne mensuellement avec sa « gazette » sur toute la France silencieuse… »[[1]](#footnote-1).

Ces lignes décrivent le militant sourd Henri Gaillard et ont été écrites en 1929, cinquante ans après le Congrès de Milan de 1880, un événement qui détermine toutes les luttes sourdes de la Belle Époque. En effet, ce Congrès avait pour but, officiellement, de discuter de la place des sourds dans la société et d’améliorer leur sort. Mais, officieusement, il s’agissait pour les participants de s’accorder pour bannir la langue des signes dans l’éducation sourde au profit d’une éducation exclusivement orale[[2]](#footnote-2). Ce point de pédagogie, qui peut paraître accessoire, est en réalité central pour la communauté sourde.

En effet, la méthode oraliste, qui consiste à ne plus utiliser la langue des signes comme langue première, mais à pousser les sourds à oraliser, c’est-à-dire à s’exprimer verbalement en langue française, était très contestée, et le fut d’autant plus dans le sillage du Congrès de Milan, par les militants et anciens enseignants sourds, exclus de leur profession depuis lors. Certains scientifiques comme Alfred Binet, qui avait conduit des recherches importantes sur l’impact de la méthode orale pure sur l’intelligence des enfants sourds, avait pourtant conclu à son inefficacité, et préconisé la diminution du recours à cette « pédagogie de luxe »[[3]](#footnote-3). Elle s’appliqua pourtant, avec plus ou moins de cohérence selon les écoles, et en dépit, non seulement d’un fort impact sur l’ascension sociale de la communauté sourde française, mais aussi de la disparition des intellectuels sourds et de l’absence d’une relève par une nouvelle génération.

 C’est dans ce contexte de déclin que la citation qui ouvre ces lignes décrit au plus près Henri Gaillard (1866-1939). Effectivement, bien que de petite taille – il faisait 1,43 mètre selon un registre d’embarquement à New York en 1893 – il survole toute la communauté sourde par sa production littéraire et par son influence sur les politiques associatives sourdes entre 1890 et 1930. Il s’est attaché à informer le plus largement possible les entendants comme les sourds, et à essayer de maintenir une certaine émulation intellectuelle dans la communauté sourde, en dépit de choix éducatifs qui ne s’y prêtaient pas.

Gaillard est une personnalité oubliée de nos jours, y compris au sein de la communauté, dans laquelle on se réfère davantage à Ferdinand Berthier (1803-1886), bien que des biographies et travaux récents contribuent à le faire sortir de l’oubli, en faisant connaître ses écrits[[4]](#footnote-4). Gaillard, en successeur de Berthier, est l’un des auteurs les plus prolifiques et les plus centraux de la communauté sourde de la Belle Époque. Il représente l’archétype du militant sourd du début du siècle. Sa seconde femme, Louise Walser (1879-1920), sort également de l’oubli : son nom a été attribué à une bibliothèque parisienne pour honorer son combat en faveur des femmes sourdes.

Son engagement en faveur d’une restauration de la langue des signes dans l’éducation de l’enfant sourd commence dans les années 1880 avec sa participation au congrès de Paris, puis par son investissement dans le développement de la presse sourde, d’abord avec l’Écho de la Société d’Appui Fraternel, puis le Journal des sourds-muets, et surtout, la Gazette des sourds-muets. Son activisme passe par une présence régulière dans la plupart des grandes associations sourdes parisiennes, et dans le conseil de surveillance de l’Institution Baguer, à Asnières, où il veille à la qualité éducative sans réellement parvenir à convaincre les éducateurs oralistes de l’importance de la langue des signes.

Républicain ardent, son positionnement s’établit clairement vers le centre du paysage militant sourd : d’un côté, il refuse les options des partisans d’une restauration intégrale de la langue des signes et d’une attaque contre l’oralisme, comme René Remond. Celui-ci est un ancien enseignant sourd renvoyé après l’adoption de la méthode orale pure, écrivant principalement dans les colonnes de la Défense du Sourd-Muet, où il évoque la maltraitance des enfants sourds de la part des professeurs d’éducation orale. De l’autre côté, on trouve Marcel Mauduit qui appartient à une génération plus jeune, et plus acquise à l’éducation orale unique ; il défend l’abandon de la défense de la langue des signes au nom du progrès. Gaillard, quant à lui, concentre, dans ses écrits, son combat autour de la question de l’égalité de traitement. Il a un grand impact dans le militantisme sourd des années 1895-1930, en reprenant les principes qu’a formulés Berthier au cours des années 1835-1870 : il veut développer le principe d’égalité entre le sourd et l’entendant, dans ses droits et ses devoirs.

L’accès à l’information

On peut penser que c’est l’évidence même de voir des sourds revendiquer l’égalité, puisqu’ils subissent une discrimination consécutive à leur handicap. Or, le point central de blocage pour les sourds, dans leur quête de l’égalité, c’est justement l’accès à l’information, qui est le principal écueil pour une personne sourde, encore aujourd’hui. Pour les militants sourds depuis Ferdinand Berthier, pouvoir accéder à l’égalité, c’est d’abord accéder à l’information. C’est bien pour cela que la question du choix linguistique est perçue comme centrale dans la réalisation de l’égalité. En effet, la langue des signes est le vecteur principal de la transmission des informations et du sens des mots jusqu’à ce que le français écrit soit bien maîtrisé ; elle est ainsi considérée comme l’accès essentiel à la totalité des informations nécessaires pour trouver sa place dans la société[[5]](#footnote-5). Cette maîtrise progressive de deux langues permet aux sourds de se sentir émancipés et de trouver leur place dans la société. Ces principes fondateurs du militantisme sourd du XIXe siècle existent toujours de nos jours. Par conséquent, pour les sourds, la question de l’accessibilité réside essentiellement dans la maîtrise de deux langues, la langue des signes et la langue écrite.

Or, en 1880, on l’a dit, le fameux congrès de Milan préconise, après quelques jours de débats, l’adoption de la méthode orale pure dans l’éducation de l’enfant sourd. Cette méthode consiste à mettre en premier plan une éducation orale exclusive, en bannissant sévèrement la langue des signes afin de permettre, du moins théoriquement, l’accès direct au français parlé et non écrit. L’éducation par la langue des signes existait pourtant depuis l’abbé de l’Épée, au moins, à partir de 1760, sinon depuis que les moines et leurs gestes silencieux avaient permis d’accueillir des enfants sourds pour leur éducation :

« D’ailleurs, quand on a rendu officiel l’enseignement des sourds-muets par la méthode orale pure, a-t-on pris l’avis du corps professoral ? Non, on a chargé un fonctionnaire de l’administration centrale, ne vivant pas avec eux et ne les connaissant que superficiellement, de trancher une question aussi grave »[[6]](#footnote-6) écrit ainsi Victor-Gomer Chambellan en 1887.

On le voit : la décision du congrès de Milan supprime l’un des plus puissants moteurs d’accès à l’égalité pour les sourds – l’éducation – et accentue donc une inégalité de fait. D’autre part, ceux-ci se sentent blessés que l’on puisse considérer leur langue comme un moyen « dangereux d’enseigner au sourd-muet la langue dont il doit se servir, celle de son pays »[[7]](#footnote-7).

 Cela ouvre une nouvelle voie au militantisme sourd, celle de la restauration de la langue des signes dans le parcours éducatif de l’enfant sourd, non pas au nom de l’identité, mais au nom de l’égalité, celle de l’accès des sourds à la société via le bilinguisme, qui est alors considéré comme dangereux. Cette colère réside justement dans cette décision injustifiée de supprimer un outil d’accès à l’égalité. D’autant que les militants sourds voient un grand décalage entre ce qui est perçu comme une régression et les évolutions réelles en cours dans la société, où de nombreux contacts existent entre des sourds et des personnalités publiques reconnues.

 La présence régulière des artistes sourds au sein des salons d’artistes, la réputation d’un René Princeteau[[8]](#footnote-8), ami de Toulouse-Lautrec et régulièrement présent dans des salons mondains comme ceux du duc d’Aumale, la présentation d’une pièce de théâtre mimé en 1893, et bien d’autres éléments attestent de la dichotomie entre, d’un côté, les considérations prises dans le petit milieu éducatif envers la langue des signes et, de l’autre, l’accueil bienveillant de personnalités sourdes dans la société française. Cette bienveillance, en dépit d’un contexte de moins en favorable à la spécificité des sourds et de leur revendication d’utiliser la langue des signes dans l’éducation de l’enfant sourd se trouve incarné dans un discours de Paul Deschanel, député et ami de Henri Gaillard, invité par ce dernier à un banquet de sourds en août 1897 à Paris :

« Si la parole est parfois l’inspiratrice de grandes actions, le silence est l’inspirateur des grands sentiments et des grandes pensées. Il faut n’avoir point vécu pour ne pas comprendre ce que le silence dans lequel vous vivez, l’espèce de recueillement et de concentration continue, où naissent et se développent vos sentiments et vos pensées, doivent ajouter de pénétration, d’intensité et de saveur à votre goût esthétique, à votre sens de l’idéal et aussi aux passions les plus hautes et les plus pures qui puissent agiter vos âmes : les affections de famille, votre solidarité fraternelle, l’amour de la Patrie, le noble tourment de la Justice. »[[9]](#footnote-9)

Cette citation entre en résonance avec une lettre écrite par Victor Hugo en 1850, qui répond à l’invitation de Pierre Pélissier à un banquet. Dans cette lettre, dans un style très hugolien, il écrit :

« la nature, en vous retranchant l’organe, vous a presque toujours doublé l’intelligence. Vous en êtes, monsieur, une noble et éclatante preuve, et vous avez le talent rare d’être à la fois muet et éloquent. »[[10]](#footnote-10)

Faut-il entendre pour comprendre ?

À quasiment 50 ans de distance, les réponses de Victor Hugo et de Paul Deschanel se rejoignent. Pourtant, le Congrès de Milan ouvre une ère de méfiance, où c’est l’intelligence même des sourds qui est interrogée : la méfiance envers les sourds qui n’oralisent pas s’accroît alors. De nombreux auteurs considèrent que le sourd, du fait de sa surdité, ne peut assimiler la réflexion abstraite dans toutes ses nuances autrement que par la parole, le signe étant considéré comme incapable de l’incarner. Cette réflexion s’inscrit dans une tradition de pensées[[11]](#footnote-11) qui remonte loin dans le temps, jusqu’à Aristote[[12]](#footnote-12) qui considère que « la faculté d’apprendre appartient à l’être qui, en plus de la mémoire, est pourvu du sens de l’ouïe ». Kant lui-même considérait que le visuel ne permet pas de comprendre l’abstraction dans toutes ses nuances :

« les sourds de naissance, condamnés par là même à rester également muets, ne peuvent jamais accéder à plus qu’à un analogon de la raison » ; « il est à peine concevable qu’il [le sourd et muet] fasse plus, en parlant, que jouer avec des impressions corporelles sans avoir ni penser de véritables concepts ». [[13]](#footnote-13)

Cette réflexion se retrouve tout au long du XIXe siècle, tout particulièrement au travers des écrits des promoteurs de l’éducation orale. On en trouve également des traces dans les écrits sur la question de la criminalité, de la psychologie et bien d’autres domaines durant la période de la Belle Époque.

Ce doute sur l’intelligence sourde, très présent, et contre laquelle Ferdinand Berthier s’est battu, ce questionnement sur la capacité du sourd à comprendre les droits et les devoirs est donc ancien. Il incite les concernés à réclamer l’égalité des droits, de manière encore plus vive dans le contexte de tension de la fin du siècle.

L’égalité des droits ne va pas, cependant, sans l’égalité des devoirs. Berthier a justement introduit cette stratégie militante en protestant contre la tendance des tribunaux à considérer les sourds comme incapables de comprendre les conséquences de leurs actes ; il s’était informé de manière exhaustive sur les droits et les devoirs des sourds présents dans le Code Napoléon, afin que ses pairs puissent se défendre[[14]](#footnote-14) face à la méconnaissance et aux préjugés de l’administration, comme les refus réguliers des demandes de mariage des couples de sourds, refus illégaux en soi. Berthier se battait contre cette ambivalence propre aux entendants, entre fascination et crainte des capacités des sourds, qui peuvent paraître surhumaines :

« Nous sommes sourds-muets, disent-ils, et à ce titre à nous seuls appartient le droit d’instruire les sourds-muets ; c’est, comme on le voit, une petite société qui tend à se rendre indépendante.

« Heureux que nous sommes encore, que leur nombre ne soit pas très grand ; car on ne sait pas, s’il en était autrement, si leurs prétentions n’iraient pas jusqu’à nous interdire l’usage de la parole, afin de rendre évidente pour tous la vérité du principe qu’ils proclament, que tous les moyens de communication que l’homme possède, il n’en est, aucun, pas même la parole qui soit préférable à la mimique ; d’où il suivrait que ce serait pour nous tous un véritable malheur de ne pas être sourds-muets ».[[15]](#footnote-15)

Ainsi, afin de lutter contre ce doute, et surtout contre cette peur, Henri Gaillard opte quant à lui, à l’image de son prédécesseur Berthier, pour une stratégie de droits-devoirs. Tout en réclamant les droits, comme ceux liés à l’éducation de l’enfant sourd, Gaillard exige de ses pairs une volonté de répondre de leurs devoirs : voter, payer des impôts, travailler. Comme d’autres responsables à la tête des associations sourdes, il déplore l’existence des colporteurs sourds qui distribuent des cartons où sont imprimés des termes en langue des signes ou des tableaux présentant les alphabets formés avec les doigts, la dactylologie. Gaillard les reproche d’être des parasites, des paresseux, et estime surtout que « ce genre de sourds-muets est la plaie de la nation silencieuse. »[[16]](#footnote-16)

La réaction des associations envers ces colporteurs s’explique par la crainte que leur existence, renforcent les préjugés du sourd incapable de travailler, se reposant sur la mendicité, et renforçant également le préjugé de l’incapacité intellectuelle du sourd qui ne peut pas faire des efforts intellectuels à cause de la langue des signes qui freine l’acquisition du français, alimentant des justifications aux adversaires de la langue des signes. En effet, pour Gaillard, le fait de colporter, tout en sachant que cette action entraîne une survivance de ces préjugés, est un manquement aux devoirs. Il s’agit de renvoyer une image digne du sourd, ce qui fait partie des devoirs d’un sourd à la Belle Époque.

En luttant contre celles et ceux qui manquent à leurs devoirs, Gaillard et ses pairs essaient de rehausser l’image du sourd digne de ce nom, éduqué, capable de tenir une conversation écrite intelligente, et dans le même temps, rassurant, afin de pouvoir convaincre la société que ces préjuges sont injustifiés. Il utilise l’arme des devoirs afin d’arriver à l’égalité des droits, dans un contexte de la Belle Époque où ceux-ci ne sont jamais pensés en dehors du lien qu’ils entretiennent avec les devoirs. L’exemple le plus frappant est évidemment le lien entre citoyenneté et service militaire. Gaillard a défendu, en 1893-1894, dans les colonnes du Journal des Sourds-Muets, l’importance de payer l’impôt spécial mis en place pour les personnes n’effectuant pas le service militaire instauré en 1883. Il insiste lourdement sur la notion du devoir envers la patrie, tout particulièrement quand on est sourd, et que l’on ne peut pas donner son sang. C’est toute la question de la notion du devoir : réclamer des droits, certes, mais avant tout faire son devoir. Cet argumentaire est repris tout au long de la Belle Époque, et entre autres, dans un texte du « Comité de l’alphabet manuel », faisant la promotion de la dactylologie, et accessoirement de la langue des signes, qui demande à ce que la mairie de Paris les soutienne dans cette promotion, car « les sourds-muets étant électeurs, les sourds-muets payant les impôts, les sourds-muets étant soumis aux mêmes devoirs que les autres citoyens pensent qu’ils peuvent avoir les mêmes droits que leurs concitoyens entendants »[[17]](#footnote-17).

L’engagement des sourds

Ce désir de montrer toute l’intelligence et le degré de « civilisation » des sourds est encore renforcé par la volonté des jeunes sourds à vouloir s’engager à tout prix dans les forces armées, en dépit de leur surdité, au moment de la déclaration de guerre, en 1914. En effet, on peut retrouver nombre d’anecdotes de ces engagements, notées par Gaillard, dans la *Revue du sourd-muet*, où le volontaire sourd, de par sa capacité à parler parvient à tromper le sergent recruteur et donc à pouvoir passer quelques semaines en entraînement avant d’être repéré. Cette volonté égalitariste semble être parvenue avec l’engagement de quelques sourds[[18]](#footnote-18) ayant quelques restes d’audition comme Lucien Blainvillain, tué dans un assaut en 1915, ou encore Charles Santarelli qui s’est engagé dans l’artillerie. Ces exemples sont régulièrement mis en avant dans le nouveau journal de Henri Gaillard entre 1916 et 1918, la *Gazette des Sourds-Muets*.

Cette volonté de mise en avant se fonde justement sur un souci constant de combattre les préjugés et de montrer, dans le droit fil de la méthode de Berthier que les sourds peuvent tout faire, sauf entendre. C’est cela la définition de l’égalité : quand un sourd réalise ses devoirs et connaît ses droits, aucun doute n’est alors acceptable sur ses capacités intellectuelles.

Pour conclure, une photographie prise au congrès de Liège en 1905 montre toute cette réflexion en une seule image. On peut y voir deux groupes de personnes, debout et assis, formant avec leurs mains des lettres de mots. Le groupe debout épelle ainsi : É-G-A-L-I-T-É, la dernière personne regarde de profil afin de faire le « renvoi à la ligne », puis, la première personne du groupe assis suggère de continuer à suivre le regard vers les autres qui forment avec leurs doigts : H-U-M-A-N-I-T-É. La dernière lettre est formée par Henri Gaillard lui-même.

L’abondante production de Henri Gaillard, sur quasiment 50 ans, se fonde ainsi sur la notion d’égalité et sur les moyens pour atteindre à cet idéal, pour ensuite partager cette égalité avec toutes et à tous.

Publié dans laviedesidees.fr, le 12 juillet 2022.

1. Jean Olivier in Henri Gaillard, *La réception d’un légionnaire silencieux*, 1929, p. 1. [↑](#footnote-ref-1)
2. Florence Encrevé, *Les sourds dans la société française au XIXe siècle - Idée de progrès et langue des signes*, Paris, Créaphis Editions, 2009. [↑](#footnote-ref-2)
3. Binet Alfred, Simon Th. Étude sur l'art d'enseigner la parole aux sourds-muets, *L’année psychologique*. 1908 vol. 15. p. 373-396. [↑](#footnote-ref-3)
4. Angélique Cantin et Yann Cantin, « Henri Gaillard », *Dictionnaire biographique des grands sourds en France*, Éditions Archives et Culture, Paris, 2017. [↑](#footnote-ref-4)
5. Florence Encrevé, « La ‘famille’ des sourds-muets face à l’idée de progrès au XIXe siècle », *Revue d'histoire du XIXe sièc*le, 46 | 2013, p 147. [↑](#footnote-ref-5)
6. Victor-Gomer Chambellan, Quelques mots sur la vulgarisation des signes, Paris, chez l’auteur, 1887, p. 7-8. [↑](#footnote-ref-6)
7. Claudius Forestier, Lettre de Forestier à Monsieur le ministre de l’Intérieur et des Cultes, au sujet du rapport de M. Claveau, inspecteur général des établissements de bienfaisance, sur l’enseignement de la parole dans les institutions des sourds-muets, Pitrat aîné, Lyon, 1881, p. 5 [↑](#footnote-ref-7)
8. Angélique et Yann Cantin, « René Princeteau », Dictionnaire biographique des grands sourds en France, Archives et Culture, Paris, 2017. [↑](#footnote-ref-8)
9. Paul Deschanel, « Discours », *Journal des sourds-muets*, n°47, 12 août 1896, p. 247. [↑](#footnote-ref-9)
10. Victor Hugo, « Lettre du 22 novembre 1850 », Banquets de sourds-muets, tome 2, Paris, 1864, p. 30. [↑](#footnote-ref-10)
11. Voir le très intéressant article détaillant à propos de ce débat de pensées chez : Ehrsam, Raphaël, « Représentation des sourds et muets et fonctions de la parole de Descartes à Kant », *Archives de Philosophie*, vol. 75, no. 4, 2012, pp. 643-667. [↑](#footnote-ref-11)
12. Aristote, *Métaphysique*, tome 1, Livre A, 980b. [↑](#footnote-ref-12)
13. Kant, *Anthropologie du point de vue pragmatique* [1798], tr. de l’allemand par P. Jalabert, in Œuvres philosophiques, tome III, Paris, Gallimard, Pléiade, 1986, OP III, § 22, p. 978, Ak VII 192-193. [↑](#footnote-ref-13)
14. Ferdinand Berthier, *Le Code Napoléon code civil de l’empire français mis à la portée des sourds-muets …,* Paris, Librairie du Petit Journal, 1868. [↑](#footnote-ref-14)
15. Jean-Baptiste Puybonnieux, *Mutisme et surdité*, 1846, J.-B. Baillière Paris, p. 153. [↑](#footnote-ref-15)
16. Henri Gaillard, « Publication faite au congrès international des sourds-muets de Saint-Louis (États-Unis) : « La situation des sourds-muets en France au début du XXe siècle. », Paris, Écho des sourds-muets, 1904, p.5. [↑](#footnote-ref-16)
17. « Le Comité de l’Alphabet Manuel », Journal des sourds-muets, n°20, 8 octobre 1895, p. 306. [↑](#footnote-ref-17)
18. Des informations complémentaires sur ces engagés sourds se trouvent également ici : <https://noetomalalie.hypotheses.org/853> [↑](#footnote-ref-18)